



# DEMANDE D'INSCRIPTION

## 2<sup>ème</sup> Edition - Petit Format

CENTRE CULTUREL DE VILLEURBANNE du 22 Novembre au 03 Décembre 2020

**Document à retourner au siège de l'association par courrier ou email :**

Si vous souhaitez participer, merci de prendre connaissance des Conditions Générales d'Exposition puis de remplir le document de candidature avant de l'adresser de préférence en "fichier joint" avec visuel des œuvres proposées à [selection.petitsformats@gmail.com](mailto:selection.petitsformats@gmail.com) avant le **20 Mars 2020**

Merci d'envoyer par voie postale les 2 chèques correspondant aux droits d'inscription et d'espace d'accrochage choisi. Nous recommandons la transmission du dossier par internet, mais à défaut vous pouvez aussi l'envoyer à l'adresse : L'Atelier des Peintres Réunis/Petit Format - 105 rue du 4 Août – 69100 Villeurbanne

Nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt car le nombre de places est limité.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse, code postal, ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_

**Art pratiqué :**  Peinture  Photo /Art numérique  Pastel  Aquarelle  Autre  
Précisez (techniques, matériaux, etc.) :

Titres des œuvres proposées à l'exposition	Technique	Dimensions (en cm) 60€ ou 110€ voir format		Valeur €	<p><b>Tous les formats sont autorisés à la vente</b></p> <p>inférieur à 24x19 = 60€ au-delà et jusqu'à 41cmx33cm = 110€</p> <p><b>3 à 5 œuvres exposées suivant dimension</b></p> <p><b>Avec ou sans encadrement</b> Sauf : photos, Aquarelles et pastels seront encadrés</p>
		Hauteur	Largeur		
1.		cm	cm	€	
2.		cm	cm	€	
3.		cm	cm	€	
4.		cm	cm	€	
5.		cm	cm	€	
6.		cm	cm	€	
7.		cm	cm	€	
8.		cm	cm	€	
9.		cm	cm	€	
10.		cm	cm	€	

Visuels Œuvres : Envoyés le visuel de toutes les œuvres proposées pour la sélection à [selection.petitsformats@gmail.com](mailto:selection.petitsformats@gmail.com)

**Pour information :** Sans thème imposé, chaque exposant pourra présenter de 3 à 10 œuvres de Petits formats (voir dimensions)  
Le nombre d'œuvres exposées sera en fonction de leurs dimensions et de l'espace d'accrochage allouée (pour 5 à 10 œuvres)

**Important : Merci de prendre connaissance du règlement du Salon.**

<b>DROITS D'INSCRIPTION : Fixé à 27 Euros</b> ▶ à régler par chaque artiste + <b>DROITS D'ACCROCHAGE</b>		
<b>Droits d'accrochage Peinture, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo</b> pour <b>1 surface</b> d'accrochage de 170cm x 120 cm 1 seule face pour <b>3 à 5</b> œuvres ⇒ <b>Voir règlement du salon pour les dimensions autorisées sur les petits formats</b> pour <b>2 surfaces</b> d'accrochage de 170cm x 120 cm sur 2 panneaux pour <b>6 à 10</b> œuvres	26€ ou 36€	..
<b>Droits d'inscription :</b>		27€
<b>frais fixe = 27,00€ + ... €</b> Correspondant à la surface d'accrochage allouée à régler par 2 chèques <b>FRAIS FIXE :</b> (Badges, invitations, frais de sélection + participation au salon d'exposition VENTE) + présence dans le catalogue + 1 exemplaire compris + présence dans le site du salon.	<b>TOTAL</b>	€

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, déclare avoir lu et accepter les termes du règlement du Salon du Petit Format et dégage l'association de toute responsabilité.

**Demande d'adhésion :** Je souhaite adhérer à l'A.D.P.R. et recevoir chaque année l'inscription pour le Salon du Petit Format

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## 2<sup>ème</sup> Edition - Petit Format

Du Mardi 24 / 11 / 2020 Au DIMANCHE 03 / 12 / 2020

### REGLEMENT DU SALON

Les candidatures sont à déposer :

- soit sous format numérique « **inscription en ligne** »

sur le site : [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com)

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

L'Atelier des Peintres Réunis / petit format - 105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne

**Renseignements complémentaires :**

- Selection.petitsformats@gmail.com / 04 78 85 98 55 / 04 78 85 32 70  
[www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com)

**TELECHARGEZ ... BULLETIN INSCRIPTION EN LIGNE OU PAR VOIE POSTALE - Doc. Word ou Doc. PDF**

- **DATE LIMITE DES CANDIDATURES : 20 Mars 2020**

---

### SALON DU PETIT FORMAT

L'Atelier des Peintres Réunis organise la **2ème Edition du Petit Format** dédié aux artistes exposants que des formats réduits. Vous avez toute liberté d'expression ; toutes les techniques sont acceptées: huile, acrylique, pastel sec, pastel gras, aquarelle, encre, techniques mixtes, collages...

Pour une bonne harmonie de l'ensemble de l'art mural, la surface d'exposition attribuée doit avoir des œuvres de même dimension.

**Cette exposition est strictement réservée à des œuvres de petit format, Sans thème imposé.**

**L'encadrement n'est pas obligatoire** (Sauf : Photos, Aquarelles et pastels et œuvre papier seront encadrés, prévoir un cadre solide prêt à accrocher (**pas de pinces**). Le verre trop dangereux et fragile est interdit retenir le plexiglas). **Toute œuvre supérieur au format indiqué sera systématiquement éliminé.**

**EXPOSITION : Sans frais supplémentaire !** Tous les exposants au petit format, quelle que soit leur discipline, **peuvent présenter en plus** dans ce même salon, **1 ou 2 œuvres en grand format** de 80F maximum - **soit** : 146cm x 114cm, avec son **prix de vente** pour le catalogue.

**OFFRE EXCEPTIONNELLE :** Vous êtes nombreux à vouloir participer à **2 ou 3 salons, sans pour autant vouloir prendre un gros risque financier.** L'A.D.P.R. vous donne la possibilité avec une offre réservée à quelques privilégiés, de participer à toutes les expositions avec une réduction de **-10%** sur chaque salon avec le « **Pack-inscription-Forfait 2020** » **sous réserve d'exposition à plusieurs salons.** L'offre n'est proposée **qu'une seule fois** par saison (entre le 01 et le 30 décembre 2019). (... Offre à durée limitée Jusqu'au 30 décembre 2019 à minuit).

---

## Article 1 : LIEU D'EXPOSITION

---

L'exposition est ouverte à tous les artistes qui souhaitent participer à cette exposition du format réduit.

Le Salon du Petit Format se tiendra à l'**ATRIUM** du Centre Culturel de Villeurbanne  
234 Cours Emile Zola - 69100 Villeurbanne

**Les jours et heures d'ouverture** seront : **14H /18H30** tous les jours. **FERME le Lundi.**

## Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Ont la possibilité d'exposer les artistes dont la candidature adressée **avant le 20 mars**, a été retenue par le jury de sélection.

Tout artiste devra proposer pour la sélection **6 à 8** photos d'œuvres de petit format, « *dont deux grands formats (facultatif)* » **par internet** (format JPEG) ou **soit en document photographique.**

**Cette manifestation souhaitant être un animateur du monde de l'art** et propose à un large public de **découvrir toute la diversité du petit format**, où l'émotion, l'originalité et la sensibilité sont les principaux critères retenus pour mettre les talents à l'honneur dans cette Exposition.

Vous avez toute liberté d'expression, sans thème imposé ; toutes les techniques sont acceptées : huile, acrylique, pastel sec, pastel gras, aquarelle, encre, techniques mixtes, collages, art singulier...

## Article 3 : SELECTION DES ŒUVRES

---

**La sélection des artistes** est effectuée sur la base du dossier présenté par le candidat et sur la qualité des images des œuvres envoyées. **Un jury de sélection décidera des œuvres accrochées et sera souverain dans son choix.** Les candidats seront prévus individuellement de cette décision en avril. Les candidats admis recevront un formulaire sur les œuvres sélectionnées par le jury. L'exposant s'engage à présenter obligatoirement les œuvres sélectionnées, aucun échange ultérieur ne sera possible.

Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des Œuvres proposées.

**Les places étant limitées, la sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels.**

**Les inscriptions seront closes** dès que le nombre maximum fixé sera atteint.

### 3-1 PRESENTATION DES OEUVRES PARTICIPANTES

Toutes techniques : huile, acrylique, à l'eau ou techniques mixte, Photographie ou Art numérique. Autres également : Dessin, encre, crayon, fusain, estampe, gravure, marqueterie : Les différentes œuvres pourront être réalisées sur tous les supports classiques (toile sur châssis, carton, bristol, papier, etc...).

Des œuvres peuvent-être **encadrées ou non-encadrées** (mais munies d'un système d'accrochage pour l'exposition).

Bienvenue tous les styles et toutes les techniques dans le but de mettre l'art à la portée de tous...

- **N.B : toute œuvre présentée doit être mise à la vente.**
- **Ce salon n'est doté d'aucun prix ni distinction actuellement.**

### 4-1 ORGANISATION

Le choix final des œuvres et leur nombre, ainsi que leur implantation dans les espaces du Salon revient au commissaire artistique. Il ne peut être contesté par l'artiste. Le commissaire artistique se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne serait pas en conformité avec le dossier ayant permis la sélection.

**Le dépôt et l'accrochage** aura lieu exclusivement pendant une journée qui précède le vernissage. Les œuvres devront porter au dos une étiquette précisant : le titre, le nom et de l'auteur. Le piton d'accrochage devra être correctement fixé. Les aquarelles, gouaches, dessins, gravures, pastels et photographies devront être encadrés correctement et munis d'un accrochage sous peine de refus.

**Retrait des œuvres**, les artistes participant à l'exposition s'engagent à être présent au moment du décrochage et sont invités à récupérer leurs œuvres aux dates et heures indiquées. Le retrait des œuvres aura lieu dans la salle d'exposition. L'association décline toute responsabilité à l'égard des œuvres non retirées dans les délais impartis.

**Lors d'une vente**, cette dernière se fait uniquement entre l'exposant et l'acheteur. L'association ne percevra pas de pourcentage sur les ventes et ne pourra être tenue pour responsable de l'insolvabilité de l'acquéreur.

#### Présence des Artistes

Il est demandé à chaque exposant de la région d'être présent à l'occasion du vernissage et d'assurer, si possible, un temps de présence pendant l'exposition. Voir l'**ANNEXE N°1**

### 4-2 ASSURANCE

- Chaque exposant peut souscrire une assurance personnelle s'il le souhaite. Les organisateurs décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation, de toutes sortes y compris pendant les manutentions des tableaux. Aucune réclamation ne sera admise.

- En cas de force majeure, l'A.D.P.R. se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêt. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

- L'organisation se réserve le droit d'apporter sans préavis à ce règlement, par avenant, toutes les modifications qui seraient rendues nécessaires par les circonstances et pour une meilleure réussite de l'exposition.

### 4-3 CATALOGUE D'EXPOSITION

Pour l'éditer, nous avons besoin pour le catalogue du salon des renseignements sur les œuvres exposées, titres, dimensions, techniques et le prix. Un exemplaire sera remis à chaque artiste. Toute erreur ou omission ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Les photos des œuvres inscrites pour la sélection, devront impérativement être transmises avec le dossier d'inscription en format JPG et adressées par mail à :

**selection.petitsformats@gmail.com** Les candidats seront avisés en avril par courrier ou courriel de la décision du Comité du Salon. La décision du Jury est souveraine et sans appel.

- En cas **d'admission**, les œuvres acceptées seront portées à la connaissance de l'artiste.
  - En cas de non Sélection par le jury, les droits d'accrochage seront retournés à l'expéditeur avec restitution des photos. **Non remboursable** la somme de **27,00€** pour frais d'inscription.
- Pour toute annulation, nous rappelons qu'aucun remboursement ne sera effectuée après validation de la sélection du candidat par le Comité et sont alors définitivement acquis à l'association.
- Seront refusées les œuvres dont les droits ne seront pas versés, les copies, les imitations, les formats inférieurs ou supérieurs autorisés et celles dont l'insuffisance nuirait à la qualité de l'exposition.
- L'association ne percevra pas de pourcentage sur les ventes d'œuvres réalisées par l'exposant. L'A.D.P.R. ne pourra être tenue pour responsable de l'insolvabilité de l'acquéreur.
- **Volontairement nous faisons le choix d'une exposition tout public**, sans attribution de prix pour le Salon du Petit Format, afin de conserver une simplicité et la convivialité.

## Article 5 : PROCEDURE INSCRIPTION / FRAIS DE PARTICIPATION / ANNULATION

---

### 5-1 PROCEDURE

[Télécharger](#) sur le site de l'A.D.P.R. l'inscription et remplissez selon votre choix. Renvoyez votre **bulletin d'inscription** avec les **2 chèques** correspondant (*inscription et participation*).

**Clôture des candidatures du petit Format le 20 mars 2020.**

Le Jury de Sélection se réunira le **20 avril 2020**. Passé cette date il ne sera plus possible d'examiner les éventuels dossiers en retard. (*Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi*)

Les Artistes peuvent présenter toutes techniques confondues :

- En peinture : **3 à 5** œuvres, **tous les formats sont autorisés** Jusqu'au **6F** - soit : 41cm x 33cm **maxi**
  - En photographie : **3 à 5** œuvres, **tous les formats sont autorisés** Jusqu'au **30cm x 45cm maxi**
- \*Il est possible de réserver 1 espace d'accrochage supplémentaire pour exposer plus de petit format.** (*Détail : Voir l'option - inscription*)

### 2 possibilités d'inscription sont proposées aux concurrents :

- **soit** sous format numérique, « **inscription en ligne** » sur : [www.atelier-des-peintres-reunis.com](http://www.atelier-des-peintres-reunis.com)
- **soit** par voie postale à l'adresse : L'Atelier des Peintres Réunis / Petit format  
105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne. (*Cachet de la Poste faisant foi de la date d'envoi*)

**Pour participer à l'exposition, l'artiste doit joindre les pièces ci-après :**

- - Photographie des œuvres par e-mail
- - Photographie de l'artiste et une biographie
- - Adresse email et Téléphonique (impératif)

### 5-2 INSCRIPTION AU SALON : **EN LIGNE** ou **VOIE POSTALE**

Merci de respecter les procédures suivantes et de prendre connaissance du **règlement du salon**  
L'inscription vaut acceptation de son règlement sans aucune restriction.

**INSCRIPTION EN LIGNE :** Dossier de candidature à retourner par Courriel

**1. - Le dossier d'inscription en ligne** est à [Télécharger](#) sur le site du salon, Candidature à **retourner par e-mail** dûment rempli et signé via la boîte mail : [Selection.petitsformats@gmail.com](mailto:Selection.petitsformats@gmail.com)

**2. - Documents destinés au jury de sélection :**

**Joindre les 5 à 8 photos numériques** en format JPEG, d'œuvres récentes que vous désirez présenter, en **notant au bas de chaque œuvre** un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leurs dimensions exactes, la technique employée, le prix de vente et un CV sur toute votre activité artistique.

**INSCRIPTION PAR VOIE POSTALE :** Dossier de candidature à retourner par Courrier

**1. - Le bulletin d'inscription** (*modèle à [Télécharger](#) sur le site du salon*) doit être rempli et signé. Pour recevoir le dossier de candidature, faire une **demande** par **e-mail** ou par **courrier** à l'adresse : **L'Atelier des Peintres Réunis / petit format** - 105 rue du 4 août - 69100 Villeurbanne

**2. - Documents destinés au jury de sélection :**

**Remplir et Envoyer le bulletin d'inscription**, accompagné de **5 à 8 photos** d'œuvres sur papier argentique (*Bonne définition*), présentant votre travail récent, en **notant au bas de chaque œuvre** un numéro 1, 2 etc. Votre nom, leur titre, leurs dimensions exactes, la technique employée et le prix de vente. Joindre un CV sur toute votre activité artistique.

### 5-3 MODALITE DE PAIEMENT :

Le montant total de l'inscription et de la participation sera payé par **deux chèques séparés**, l'un de **27,00€** d'inscription (droits d'inscription - **non remboursable**), l'autre correspond à la participation aux frais des **droits d'accrochage** alloués, qui sera retourné à l'expéditeur en cas de non Sélection par le jury, avec restitution des photos.

- **Pour exposer, chacun des participants devra régler par deux chèques son inscription et les frais de participation au Salon.**

**Les chèques (datés et signés) doivent être envoyés par courrier à l'adresse indiquée :**

- **soit au moment de la candidature** pour l'inscription en ligne par internet.
- **soit joint au dossier d'inscription avec les photos** dans le cas de candidature papier.

### ACCROCHAGE :

Les artistes peuvent exposer **3 à 5** œuvres sur **1 espace** de Hauteur 1,70 m x Largeur 1,20 m

**Il est possible de réserver 1 espace d'accrochage supplémentaire** (Détail : voir - inscription)

**Le montant de chaque œuvre exposée de petit format ne pourra excéder :**

**Peinture : 60 €uros** : Prix unique de vente pour tous les formats inférieurs ou égal au **2F** - **soit** : 24 x 19cm  
Et **110€uros** : Prix unique de vente pour tous les formats au-delà et Jusqu'au **6F** - **soit** : 41x 33cm

**Photographie : 60€uros** : Prix unique pour tous les formats inférieurs ou égal au **13X18** et **110€uros** pour tous les autres formats au-delà et Jusqu'au **30cm x 45cm** maximum.

**Les organisateurs** se réservent le droit de refuser, lors de l'accrochage, des œuvres si elles ne correspondent pas à la qualité présentée lors de la sélection ou à l'esprit du Salon.

**Les œuvres doivent être munies** obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière pour un crochet S (**les sous-verres avec pinces sont interdits**), être correctement présentées et une harmonie d'ensemble est vivement souhaitée.

**ASSURANCE** : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris, accident ou détérioration quelconque des œuvres exposées et préconise à l'artiste de contracter s'il le souhaite une assurance.

- En cas de force majeure, l'A.D.P.R. se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêt. Seules les sommes versées au titre des frais d'accrochage seraient restituées.
- L'organisation se réserve le droit d'apporter sans préavis à ce règlement, par avenant, toutes les modifications qui seraient rendues nécessaires par les circonstances et pour une meilleure réussite de l'exposition.

**CATALOGUE** : Un catalogue édité à l'occasion du Salon. Un exemplaire sera remis à chaque artiste. Toute erreur ou omission ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation.

**DEPOT** : Le dépôt des œuvres aura lieu dans une salle, au « *Centre Culturel de Villeurbanne – 234 Cours Emile Zola* » exclusivement pendant une journée qui précède le vernissage.

**RETRAIT** : **Le retrait des œuvres aura lieu dans la salle d'exposition aux dates et heures indiquées.** Passés les horaires de retrait, en fin de salon, l'association décline toute responsabilité à l'égard des œuvres non retirées dans les délais impartis.

**PERMANENCES** : Tout exposant s'engage à tenir une permanence pendant la durée du Salon aux heures d'ouverture au public. Voir la page " **ANNEXE N°1** "

**DROITS DE REPRODUCTION** : Chaque artiste s'engage à ne pas demander à l'association un droit de reproduction pour l'œuvre reproduite au catalogue, sur notre site Internet, ou via un média traitant le sujet du Salon.



## EN RESUME, POUR S'INSCRIRE :

Remplir et compléter la demande d'Inscription téléchargeable en divers endroits du site sans oublier, la page " **ANNEXE N°1** ", et votre **visuel / œuvres** expédié par mail à : [selection.petitsformats@gmail.com](mailto:selection.petitsformats@gmail.com).

- Possibilité seulement sur demande, d'un envoi par voie postale du dossier d'inscription.

**IMPORTANT** : La participation au salon, entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans réserve. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

**La sélection s'effectue au fur et à mesure de l'envoi des candidatures et des visuels.**  
Nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt. – **Les inscriptions peuvent être closes dès que le nombre fixé sera atteint.**

## ENGAGEMENT DE L'ARTISTE :

- Je m'engage, sous réserve d'admission par le Comité, à exposer les œuvres présentées et sélectionnées.
- L'artiste déclare, avoir pris connaissance des divers articles du règlement du salon ci-dessus et en accepte les termes ainsi que le règlement intérieur et la charte de l'association sur notre site.
- **Ci-joint les 2 chèques** correspondant au total des **droits d'inscription (27€) + droits d'accrochage de l'espace alloué**. Libellé à l'ordre de l'association "L'Atelier des Peintres Réunis"
- **Ci-joint** les photographies pour le jury de sélection au format JPEG. (*Joindre les photos numériques par e-mail au format JPEG de bonne résolution*).
- **Ci-joint** l'enveloppe timbrée à mon nom et adresse pour la décision du jury et pour le retour du chèque correspondant au droit d'accrochage ainsi que des photos en cas de non-sélection.

**Aucune expédition d'œuvres par voie postale ne pourra être acceptée.**

Les œuvres non déposées, le jour aux heures indiqués, ne pourront être ni acceptées ni exposées.

\*\*\*\*

## VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION EST A EXPEDIER A :

L'Atelier des Peintres Réunis / Petit Format - 105 rue du 4 Août – 69100 Villeurbanne

## DATES A RETENIR :

- **Date limite d'inscription : Le 20 Mars 2020**
- **Dépôt des œuvres : dimanche 22 Novembre 2020** de 10h - 12h et 14h - 17h
- **Décrochage des œuvres : Jeudi 03 Décembre 2020** à 17h00

Une réunion d'informations sur les **deux salons**, aura lieu le **Vendredi 06 Novembre 2020 à 18h00** à la **Maison Berty Albrecht : 14 place Grandclément - 69100 Villeurbanne.**

(A retourner également remplir et signé)

## TABLEAUX DES JOURS DE PERMANENCE

Indiquer par une croix dans la case 3, les jours où vous rendez disponible pour assurer une présence auprès du public pendant l'exposition du **SALON du PETIT FORMAT**. Les horaires seront ceux de l'ouverture de l'exposition (14h/18h30) (hors lundi). Nous vous rappelons qu'un jour de permanence, au moins, **est obligatoire pour ceux qui résident à moins de 40 Km**. Il n'y aura pas de permanence à effectuer le jour du vernissage, ni le jour de retrait.

Permanence : PETIT FORMAT 2020		Case 3
<b>DIMANCHE 22/11/19</b>	<b>ACCROCHAGE des Petits formats</b>	<b>De 10h00 A 17h00</b>
Mardi 24 /11	14h / 19	
Mercredi 25/11	14h / 19	
Jeudi 26/11	14h / 19	
Vendredi 27/11	14h / 19	
Samedi 28/11	14h / 19	
Dimanche 29 /11	14h / 19	
Mardi 01 Décembre	14h / 19	
Mercredi 02 /12	14h / 19	
Jeudi 03/12/2020	<b>Décrochage Petit Format</b>	<b>à partir de 17h00</b>

Fait à :

Le :